

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 10 avril 2024

Rapport du Président

Vocation 3 : Un territoire qui construit son avenir avec ses bassins de vie et ses populations / Objectif Stratégique 3.3 : s'investir pour son territoire et contribuer au lien social / objectif opérationnel 3.3.1 : soutenir et promouvoir les initiatives qui répondent aux enjeux de société.

Objet : Mise en place de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » pour produits transformés en laine locale - Convention cadre entre le Parc et les bénéficiaires de la Marque.

A l'initiative des Parcs naturels régionaux de France, la marque collective Valeurs Parc naturel régional a un but : permettre aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires garantant d'effets structurants en faveur du développement durable.

Elle traduit **trois valeurs fondamentales** :

- ✓ **La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels** : Valeurs Parc contribue à la protection de l'environnement, à la transition écologique et énergétique, au maintien de la biodiversité et valorise les patrimoines culturels locaux
- ✓ **Le développement maîtrisé des territoires** : Valeurs Parc participe à un développement harmonieux et solidaire nourri par des actions collectives pour un mode de consommation responsable tourné vers le plaisir et le bien-être
- ✓ **La valorisation des ressources propres à chaque territoire** : Valeurs Parc s'appuie sur les ressources naturelles et culturelles régionales notamment par le choix des matières premières et de processus de fabrication pour contribuer à l'essor d'une économie locale.

Au regard des enjeux majeurs de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité sur son territoire, le Parc naturel régional de Lorraine s'est fixé comme objectifs stratégiques de **soutenir la diversification des productions et de promouvoir une agriculture durable, à travers notamment l'innovation et l'émergence de nouvelles filières de valorisation des ressources locales.**

Afin de répondre à ces objectifs, le PnrL s'est particulièrement investi, de 2017 à 2021, dans le projet de coopération européen INTERREG DEFILaine « Développement d'une filière de valorisation de la laine à l'échelle de la Grande Région ». Ce projet collectif a associé de nombreux acteurs en vue de créer une filière de valorisation pérenne de la laine produite sur le territoire via notamment l'innovation et le développement de nouveaux produits en laine locale à forte valeur ajoutée.

Après 5 années dédiées aux études, tests et expérimentations diverses, ce projet s'est notamment concrétisé en 2021 par la création de la société coopérative MOS-Laine, unité de transformation de laine locale dédiée à la fabrication de feutres, de matériaux d'isolation et de solutions de paillage écologique. Aujourd'hui, environ 120 coopérateurs dont une centaine d'éleveurs, installés pour plus de 50% sur le territoire du PNR de Lorraine et des PNR de la région Grand Est, sont associés à la dynamique collective.

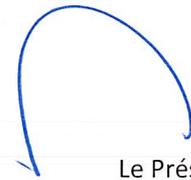
La marque collective attribuée aux produits transformés en laine locale traduit par ailleurs des priorités de la Charte 2015-2030 du Parc naturel régional de Lorraine :

- Soutenir les éleveurs en leur proposant une source de revenu complémentaire liée à la vente de la laine ;
- Donner l'envie aux jeunes de s'installer et de reprendre des exploitations, dans un contexte de déclin de l'élevage ovin ;
- Maintenir les prairies, milieux favorables à la préservation de la biodiversité et au stockage du carbone ;
- Réduire la surconsommation d'énergie fossile et les émissions de gaz à effet de serre en relocalisant la filière ;
- Créer de la valeur ajoutée sur le territoire, dans les exploitations agricoles et dans les entreprises artisanales ;
- Proposer aux habitants et aux consommateurs des produits de qualité dont la traçabilité et la provenance de la matière première sont assurées.

La convention cadre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » qui vous est proposée a recueilli un avis favorable de la Commission Nationale le 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la convention cadre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » relative aux produits transformés en laine locale établie entre le Parc naturel régional de Lorraine et les bénéficiaires de la Marque,
- **D'APPROUVER** le référentiel sur lequel s'appuient les audits d'utilisation de la Marque,
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine à signer la convention de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » avec chaque bénéficiaire,
- **D'AUTORISER** le Président à appeler le versement des cotisations à compter de 2025.



Le Président,
Jérôme END.